

# Nouvelles sahraouies

N° 154 | septembre 2014  
paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



## S O M M A I R E

Nouvelles brèves	2
Editorial: le Conseil de l'Europe vote sous tension un rapport sur le Sahara occidental	3
Politique suisse	
Etrangers refoulés	10
La torture au Maroc	12
Le Maroc et le cannabis	13
Retour des campements	14

## TENSION AU CONSEIL DE L'EUROPE

### RAPPORT SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI  
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX  
E-MAIL: [CONTACT@SAHRAOUI.CH](mailto:CONTACT@SAHRAOUI.CH)

## NOUVELLES BRÈVES



Stand au Locle.

(Photo Carlos Serra)

### Détention arbitraire

Le 10 septembre 2014, le groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire a présenté son rapport au Conseil des Droits de l'Homme à Genève. Il demande au Maroc « d'enquêter rapidement sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements dans le cadre d'arrestations à El Ayoun, pendant et après les manifestations ainsi qu'à la prison de la ville; d'éviter les cas de privation de liberté arbitraire; de punir les auteurs responsables et d'indemniser les victimes, d'assurer que les civils ne soient pas condamnés par un tribunal militaire et d'examiner les jugements rendus par le tribunal militaire dans le cas des 25 personnes sahraouies du camp de Gdeim Izik... » A suivre de près.

### Nouvelle cheffe de la Minurso

Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a annoncé la nomination d'une nouvelle cheffe de la Minurso qui est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août en remplacement de l'Allemand Wolfgang Weisbrod-Weiber. Il s'agit de la Canadienne Kim Bolduc, qui por-



Madame Kim Bolduc, nouvelle cheffe de la Minurso

tera également le titre de Représentante Spéciale du Secrétaire Général.

### Nomination d'un envoyé spécial de l'Union Africaine

Joachim Chissano, ancien Président mozambicain a été nommé au poste d'envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour le Sahara occidental. Cette charge lui a été confiée par l'UA, lors de son 23<sup>e</sup> sommet tenu à Malabo. Le Maroc, qui ne fait pas partie de l'UA alors que la République Arabe Sahraouie en est membre, s'oppose avec virulence à cette décision.

### Stands sahraouis en Suisse romande

Au cours de l'été, le Sahara occidental a été présent dans plusieurs lieux avec notre Comité et l'ADER/S: stand à la fête des peuples à Genève, anniversaires du POP au Locle et de la Fédération vaudoise de coopération à Morges. Une belle occasion de rencontrer nos lectrices et lecteurs et d'élargir le cercle des sympathisants.

## CONSEIL DE L'EUROPE : VOTE SOUS TENSION D'UN RAPPORT SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

L'Assemblée  
parlementaire du Conseil  
de l'Europe a accepté la  
résolution « Contribution  
parlementaire à  
la résolution du conflit  
du Sahara occidental. »

La rigueur et la détermination de la rapporteure suisse, Liliane Maury-Pasquier, parlementaire au Conseil des Etats et au Conseil de l'Europe a

sauvé le rapport de l'influence maligne des parlementaires marocains et de leurs amis inconditionnels.

Mercredi 25 juin 2014 dès 15 h 30, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est réunie dans sa grande salle de Strasbourg. Elle se saisit du rapport concernant le Sahara occidental. Voilà près de trois ans que Liliane Maury-Pasquier y travaille. Son rapport, au final, elle n'y changera plus un iota devant les incessants amendements exigés par les parlementaires marocains. Pour la résolution, il s'agit d'un autre enjeu. C'est ce texte qui va être voté par

l'Assemblée. Un mois auparavant (en mai 2014), la majorité de la commission des affaires politiques et de la démocratie l'avait voté à l'unanimité, en cherchant d'abord à le modérer avec les dizaines d'amendements marocains. Les termes « équilibré » et « modéré » qui semblent être pour beaucoup de parlementaires l'objectif d'un tel rapport n'a rien à voir avec la réalité. Comment, dans un processus politique de décolonisation, d'occupation, ne pas nommer clairement les responsabilités de l'occupant et l'engager fermement à respecter tout simplement la légalité internationale reprise par de nombreuses résolutions onusiennes ? En revanche, il est indéniable que les Droits de l'Homme doivent être respectés par les deux parties.

### Les parlementaires suisse très actifs

Liliane Maury-Pasquier siège au premier rang de l'hémicycle, entourée de la rapporteure de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'Homme et de la présidente de la commission des affaires politiques et de la démocratie. Deux commissions aux réactions diamétralement oppo-



Liliane Maury-Pasquier présentant son rapport et Maria Teresa Bertuzzi, rapporteure de la commission des affaires juridique et des Droits de l'Homme.

sées. La première cherche à travers plusieurs amendements à obtenir un texte dynamique, offrant des ouvertures à saisir dans le discours clos où sont enfermés les protagonistes ; la seconde, en charge du rapport, est d'un tout autre avis et n'en finit pas de louer la modération nécessaire dans ce conflit (et dans le texte).

Après l'intervention de la rapporteure qui dresse un état de

à l'adhésion aux mouvements extrémistes. Il insiste dans sa déclaration « sur l'importance d'adopter au moins trois amendements (parmi ceux qui sont proposés par la commission des affaires juridiques et des Droits de l'Homme), celui relatif aux arrestations et détentions arbitraires ; un autre relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; et l'amendement 11, relatif à

la nécessité du suivi des Droits de l'Homme par la MINURSO. Pour ce dernier, tout ce que mes amis marocains présents ou non dans l'hémicycle ont pu me dire contre cet amendement, c'est qu'il était « un peu gênant politiquement » affirme Luc Recordon... « Oui, les Droits de l'Homme sont parfois gênants politiquement. Mais dire qu'ils heurtent les intérêts de son pays n'est pas un argument suffisant pour les refuser. Lorsque mon propre pays est mis en cause, je mets un point d'honneur, en tant que membre de cette Assemblée, à vous demander que les Droits de l'Homme prévalent sur la simple position nationale de mon pays ».

La Conseillère nationale Doris Fiala, porte-parole du groupe des démocrates et libéraux, revient sur le peu de progrès que le Maroc a fait pour la résolution de ce conflit depuis qu'il est partenaire pour la démocratie. Elle insiste sur ce point :

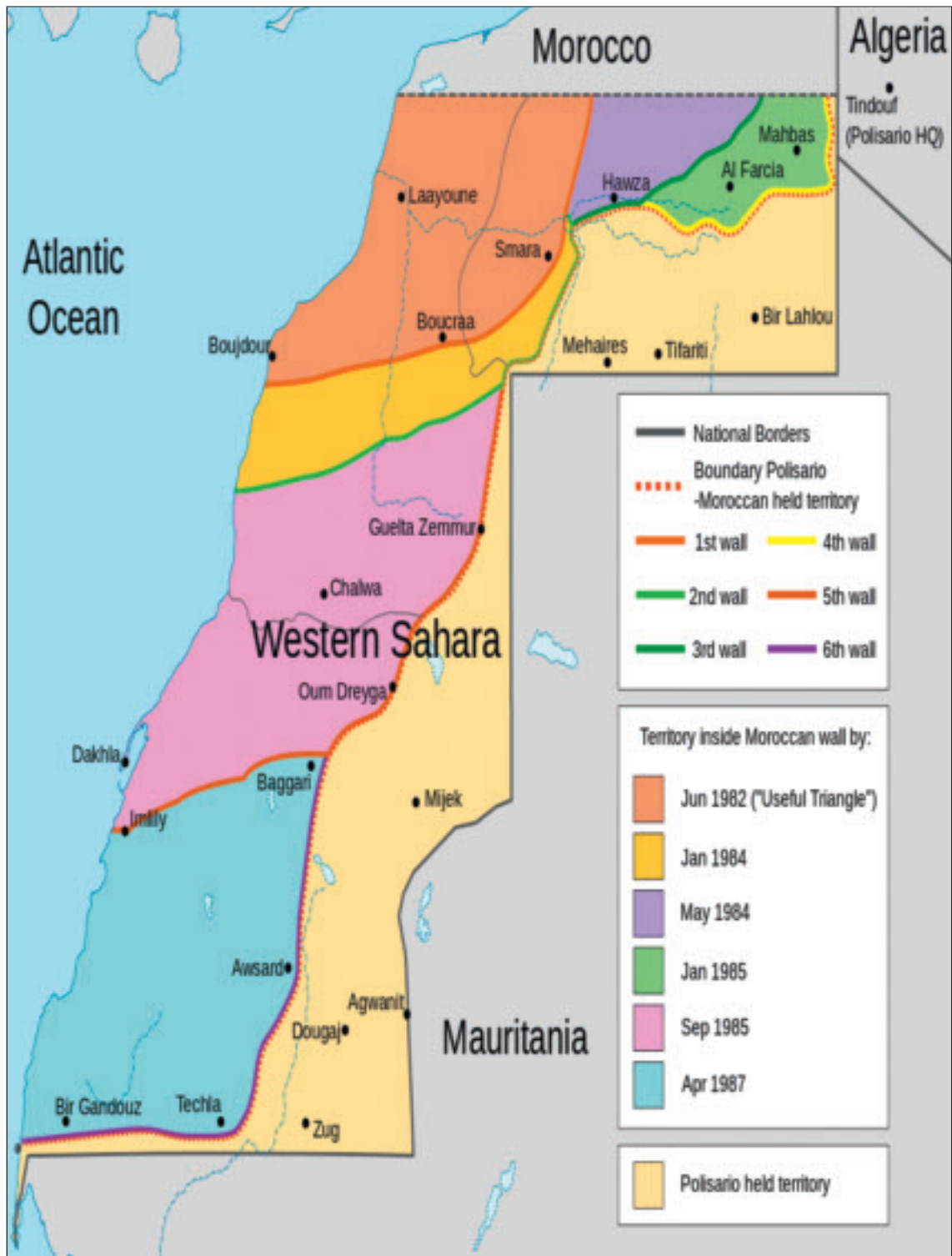


Luc Recordon.

la situation et demande aux parlementaires d'accepter la résolution, onze interventions se suivent ; les nordiques et chypriotes sont favorables à l'autodétermination du peuple sahraoui alors que d'autres reprennent le langage marocain. Les parlementaires suisses sont très actifs ; le Conseiller aux Etats Luc Recordon montre avec beaucoup de justesse le danger de laisser le peuple sahraoui et les jeunes Sahraouis sans futur, La désespérance laisse le champ libre



Doris Fiala.



# COUNCIL OF EUROPE



# CONSEIL DE L'EUROPE

« L'Assemblée attend du Maroc qu'il s'aligne sur les attentes de l'ONU en matière de recherche de moyens pacifiques pour le règlement du conflit au Sahara occidental. Aujourd'hui, nous sommes attristés par la lenteur du processus. Le Sahara occidental n'a pas encore obtenu l'autodétermination et reste de facto sous l'autorité du Maroc ».

## Le rôle des parlementaires marocains

Trois parlementaires marocains prennent également la parole (en tant que partenaires pour la démocratie). Ils usent d'une tactique bien connue : charger l'autre, ici le Front Polisario et

l'Algérie pour que le rôle du Maroc en ressorte plus virginal. Les parlementaires marocains ont accès « de droit » à tous les lieux du parlement où la question sahraouie est traitée alors que les représentants du peuple sahraoui dont les droits sont bafoués par le Maroc, ne peuvent qu'y être invités ou tolérés. Le parlement marocain est dans la place depuis 2011<sup>1</sup>. Ses six représentants siègent dans toutes les instances, s'y expriment, ont tous les droits hormis celui de voter. Nous avons pu assister à leurs incessantes prises de parole en commission, une façon aussi de restreindre le temps pour d'autres interven-

tions. Leur lobbying est intense et cherche à court-circuiter l'ONU et ses résolutions dont leur souverain ne veut pas. Ils peuvent compter principalement sur leurs amis français et espagnols pour qui, nous l'avons expérimenté, la recherche « d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable » n'est pas l'objectif. Leurs discours sont un véritable « copié collé » de celui du Maroc qu'ils cherchent à rendre politiquement correct. La preuve en a été donnée tout au cours des heures précédant le vote : sur 13 amendements mis en discussion en plénière, deux parlementaires français sont intervenus à 8 reprises

pour s'y opposer au nom de « l'équilibre du projet ».

### **Une résolution et un rapport à prendre au sérieux<sup>2</sup>**

Dès l'article 2 du projet de résolution, la rapporteure donne au conflit du Sahara Occidental une dimension internationale en rappelant que l'Assemblée parlementaire « attend du Maroc qu'il continue à rechercher des moyens pacifiques de régler les litiges internationaux, conformément à la Charte des Nations Unies ». Si les félicitations faites au Maroc pour son

avancée dans la question des Droits de l'Homme et de la démocratie est parfois irritante, (à notre avis elle n'est que formelle et encore inexistante dans les territoires occupés du Sahara occidental), les exigences de l'Assemblée parlementaire par rapport au Maroc et au Sahara occidental sont nombreuses et concernent notamment: un moratoire sur la peine de mort, la liberté d'expression, d'association, de réunion, la liberté de mouvement des journalistes et des visiteurs étrangers, l'examen de toutes les allégations de tortures, le

droit d'être jugés à nouveau par un tribunal civil pour les accusés de Gdeim Izik, la signature de l'appel de Genève sur l'interdiction totale des mines antipersonnel.

Quant au Front Polisario, il lui est demandé, entre autres, de favoriser le recensement de la population des camps par le HCR, d'inviter les procédures spéciales de l'ONU, de garantir les droits d'expression, de réunion et d'association, la liberté de circulation et d'œuvrer au développement d'une culture des Droits de l'Homme dans les camps de réfugiés. De coopérer

## **La résolution a été acceptée par 86 voix contre 4 et 9 abstentions**

**Les interventions des député-e-s suivant-e-s ont été particulièrement constructives : Luc Recordon (Suisse/Verts);**

**Loukaïdes George (Chypre/Nouvelle force de gauche);**

**Valen Snorre Serigstad (Norvège/parti social de gauche);**

**Doris Fiala (Suisse/Libéraux-Radicaux);**

**Nicolaj Villumsen (Danemark/ Alliance rouge-verte);**

**Jonasson Ögmundur (Islande / Mouvement**

**Verts de gauche); Shou Injerd (Norvège/parti conservateur).**

**Le rapport de la commission des affaires juridiques et des Droits de l'Homme, (Maria Teresa Bertuzzi, sénatrice italienne, rapporteure), a été particulièrement prospectif malgré le refus de presque tous les amendements par l'Assemblée parlementaire.**

1. Résolution 1818 du Conseil de l'Europe accordant le statut de partenaire pour la démocratie au parlement du Maroc.

2. Résolution 2004 (2014) – L'accès aux documents est facile par le site Arso.org (nouvelles, 26 juin 2014).



Conseil de l'Europe.

avec les Nations Unies pour un règlement juste et définitif du conflit ce qui demande de faire preuve de réalisme et d'une attitude constructive dans les négociations (une proposition qui s'adresse de fait aux deux parties).

La rapporteure, dans l'exposé des motifs très détaillé, rend compte de la manière dont elle a conduit son travail en se rendant au Maroc, au Sahara occidental, en Algérie et dans les camps de réfugiés, la façon dont elle a organisé plusieurs auditions cherchant à mieux comprendre (et avec elle sa commission) la situation politique et des Droits de l'Homme et quelles pouvaient être les pistes de résolution du conflit. Un document qui a l'immense avantage aujourd'hui de représenter l'opinion de 47

Etats européens auquel il faudra se référer.

### **Le Sahara occidental entre au Conseil de l'Europe**

Après 3 ans de discussion, la question du Sahara occidental est entrée sérieusement dans l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Liliane Maury-Pasquier en est l'artisane principale et nous la remercions vivement. Les député-e-s ont dû se déterminer, les groupes politiques prendre position et les groupes nationaux n'ont pas pu élucider ce conflit présent à l'ordre du jour de certaines commissions et de l'Assemblée plénière.

Le statut de partenaire pour la démocratie du Maroc devrait rendre les parlementaires du Conseil de l'Europe plus exi-

geants envers ce pays. Nous espérons que ce sera le cas en juin 2015 quand l'Assemblée évaluera la situation marocaine – du point de vue de ses avancées politiques et du point de vue de son respect des Droits de l'Homme en tenant compte de la résolution sur le Sahara Occidental. Un point combattu par le Maroc et ses amis.

La question sahraouie doit continuer d'être activement présente à Strasbourg. Il est urgent que les associations sahraouies, les groupes de soutien européens et le Front Polisario remettent régulièrement à l'Assemblée parlementaire et aux commissions concernées les informations nécessaires pour documenter le dossier d'évaluation que le Maroc va donc passer en 2015.



## POLITIQUE SUISSE

**Le Maroc et le Sahara occidental s'invitent fréquemment ces derniers temps dans la politique suisse.**

Le Sahara occidental est bien présent dans la Berne fédérale mais beaucoup de questions se posent sur la ligne défendue par le Conseil fédéral entre renforcement de la Minurso et intensification des liens économiques avec le Maroc.

### **Nouvelle interpellation de la Conseillère nationale Jacqueline Fehr.**

Le 21 mai 2014, le Conseil fédéral a répondu à une seconde interpellation que la Conseillère nationale Jacqueline Fehr avait déposé en mars sur les tarifs douaniers auxquels sont soumises les marchandises du Sahara occidental. La Confédération suisse a affirmé que l'Administration Fédérale des Douanes (AFD) n'avait pas assez de précisions pour se prononcer sur les frais douaniers. « S'agissant de la déclaration d'origine, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des

affaires vétérinaires (OSAV) a informé les autorités d'exécution cantonales en leur demandant de prendre des mesures le cas échéant. Madame Fehr avait fait remarquer qu'il avait été découvert dans une COOP de l'Helvetiaplatz à Bâle des tomates étiquetées Maroc/Dakhla alors que cette ville se trouve tout au sud du Sahara Occidental (cette situation s'est répétée dans d'autres cantons, NDLR). La Conseillère fédérale a également demandé au Conseil fédéral « quelles mesures supplémentaires pense prendre le Conseil fédéral pour tenir compte de



*Un soldat de la MINURSO avec un groupe de Sahraouis.*



la résolution de l'ONU». Les autorités suisses sont convaincues «que seule la négociation permettra d'aboutir à une solution à la situation actuelle au Sahara occidental. Il soutient le processus de négociation de même que la mission de l'envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies par la mise à disposition de deux experts en médiation. Deux spécialistes suisses participent notamment au programme de déminage de la Minurso (...) Elle applique en outre la résolution 2099 du Conseil de sécurité en soutenant le Geneva Institute for Human Rights, qui organise sur place une formation sur les droits de l'homme pour les autorités locales et la population civile à la demande des commissions régionales du Conseil des droits de l'homme du Maroc». Il est temps pour les Sahraouis d'obtenir les mêmes prestations.

### **Des observateurs militaires suisses rejoignent la MINURSO**

Au cours de l'été, le Conseil fédéral a annoncé qu'il était prêt à appuyer la Minurso en détachant six observateurs militaires au maximum. Il répondait ainsi positivement à la résolution 2152

du Conseil de sécurité de l'ONU qui a décidé le 29 avril 2014 de renforcer l'effectif de la Minurso de 15 observateurs militaires non armés supplémentaires. Nous souhaitons que ces observateurs soient affectés d'abord à l'organisation du référendum d'autodétermination qui est la tâche la plus importante de la Minurso avec le respect du cessez-le-feu. Rappelons que la Suisse appuie aussi la mission onusienne avec 2 spécialistes du déminage et 2 experts en médiation.

### **Doris Leuthard rencontre plusieurs membres du gouvernement marocain**

Après Didier Burkhalter, Doris Leuthard s'est rendue à Rabat début septembre. Elle a rencontré plusieurs ministres du gouvernement dans le cadre d'une visite officielle de travail. Des questions concernant l'énergie, les transports, la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le réchauffement climatique ont été à l'agenda et le Maroc s'est porté candidat pour abriter la Conférence internationale 2016 sur le climat.

Avec la multiplication des liens qui se développent entre la Suisse et le Maroc, il importe que le dis-

cours soit clair sur le territoire occupé du Sahara occidental. Doris Leuthard a-t-elle spécifié que les projets dont il était question ne concernaient que le Maroc ? Lors de la mise en œuvre, la Suisse ou ses subventionnements interviendront-ils dans le territoire du Sahara occidental occupé comme s'il faisait partie du Maroc, ce qui bafouerait les règles onusiennes concernant les pays non autonomes ?

En effet, tout ce qui touche notamment à l'économie d'un tel territoire doit être discuté et accepté par la population qui doit en tirer profit pour son propre développement et non pas pour le bénéfice de l'occupant comme c'est le cas aujourd'hui. Ces questions essentielles font-elles partie des discussions économiques menées par la Suisse ? Il est urgent de prendre des informations et de réagir d'autant plus que sur le planisphère du site du Secrétariat à l'économie (SECO) qui illustre quels sont les pays partenaires de la Suisse sur lesquels son soutien se concentre (le Maroc n'en fait pas partie), il n'y a pas de frontière entre le Maroc et le Sahara occidental (voir Seco pays partenaires - <http://www.sweco-cooperation.admin.ch>)

En revanche, la carte illustrant les accords de libre échange (accords de libre échange – <http://seco.ddmin.ch>) ne concerne que le Maroc et non le Sahara occidental d'où les questions légitimes de la conseillère nationale, Madame Fehr, sur les accords douaniers qui ne peuvent être les mêmes pour les produits du Maroc ou du Sahara occidental.

## 2014: ANNÉE D'EXPULSIONS SANS PRÉCÉDENT AU SAHARA OCCIDENTAL

Dès avril 2014, les expulsions sont de nouveau très nombreuses au Sahara Occidental.



*Michèle Decaster.*

Quelles en sont les raisons ? Peu avant une conférence en soutien aux femmes sahraouies, courageuses et en danger, qui se tenait en avril 2014 à El Ayoun, plusieurs Espagnol-e-s appartenant à des associations de soutien au peuple sahraoui n'ont pas pu pénétrer sur le territoire et se sont fait immédiatement expulser. Quelques jours plus tard (entre le 15 et le 19 avril) 21 personnes de Tunisie, de Norvège, d'Espagne, de France ont, elles aussi, été interdites d'entrée. Elles étaient notamment députées, journa-



listes, photographes, membres d'ONG. Les causes de ces expulsions n'ont jamais été transmises aux victimes et elles se sont poursuivies. Des équipes de journalistes et reporters d'Espagne et d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre se sont vu interdire l'entrée du Sahara Occidental et expulser avant Michèle Decaster, Secrétaire générale de l'AFASPA, association française de solidarité avec les peuples d'Afrique et le peuple sahraoui. Michèle Decaster a été rudoyée par un groupe de policiers puis conduite par voiture à Agadir. Elle n'est donc pas expulsée du Maroc mais uniquement du Sahara Occidental. Les dernières expulsées, une avocate canadienne et des responsables politiques de la com-

mune de Zamora en Espagne, n'ont pas pu poser le pied sur le sol du Sahara Occidental. Rares sont les voix qui se sont élevées contre ces expulsions systématiques. Le Sahara Occidental est aujourd'hui interdit à la presse étrangère, et aux associations et personnes qui soutiennent l'autodétermination du peuple sahraoui comme le prévoit l'ONU.

## LA TORTURE AU MAROC

Le groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies constate la pratique « ancrée » de la torture au Maroc.

« Le groupe de travail a constaté qu'il y a une pratique ancrée de la torture et des mauvais traitements au moment de l'arrestation et pendant la détention, de la part de policiers, notamment d'agents de la direction de la surveillance du territoire (DST) », a relevé le groupe de travail sur la détention arbitraire, qui a effectué une visite au Maroc du 9 au 18 décembre 2013.

S'agissant de la ville d'El Ayoun, au Sahara occidental occupé, le groupe de travail a reçu de nombreuses plaintes, lors de ses déplacements les 15 et 16 décembre 2013, indiquant que « la torture et les mauvais traitements avaient été utilisés pour obtenir des aveux » ainsi que les plaintes indiquant « l'usage d'un recours excessif » à la force dans la répression des manifestations en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui. Le groupe a regretté, par ailleurs, que ses rencontres avec



*Une jeune fille blessée par les forces de police.*

la société civile à El Ayoun occupée aient été surveillées.

Le document note que de « nombreuses personnes ont été contraintes à faire des aveux et condamnées à des peines d'emprisonnement sur la foi de ces aveux. »

En dépit des dispositions légales garantissant l'accès à un avocat dans les vingt-quatre heures qui suivent l'arrestation dans les affaires pénales de droit commun, « cette règle ne semble pas être pleinement respectée dans la pratique », car l'autorisation doit être obtenue du procureur général du roi.

Le même rapport a constaté avec « préoccupation » que la loi relative à la lutte contre le terrorisme prévoit que la durée de la garde à vue est fixée à quatre-vingt-seize heures

renouvelables deux fois sans droit à un avocat, à l'exception d'un entretien d'une demi-heure surveillé qui peut se produire à la moitié de ces douze jours.

Il a été également constaté l'utilisation « excessive » de la détention préventive, soulignant qu'au niveau général, la détention comme « mesure de punition semble toujours être la règle plutôt que l'exception » et il y a un « manque d'alternatives à la détention ». Le rapport a relevé que le surpeuplement carcéral est une des conséquences de cette situation et fait figure de problème « grave qui doit être traité », ajoutant qu'un nombre considérable d'enfants, dès l'âge de 14 ans, sont détenus dans des prisons ordinaires.

## LE MAROC PRINCIPAL PRODUCTEUR DE CANNABIS

**Il est connu que  
le Maroc est l'une  
des portes d'entrée  
de la drogue en Europe.**

Un reportage de « Libération » du 30 avril dernier, apporte des renseignements intéressants. Depuis 2001, le Maroc est le plus gros producteur de cannabis au monde et donc de l'approvisionnement de l'Europe.

Depuis des siècles, le Rif, région au nord du Maroc, cultive, plus ou moins légalement, le kif pour un usage local et traditionnel. A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les cultures sont subitement étendues, en-

trainant le déboisement et l'arrachage de forêts de cèdres et l'abandon de cultures vivrières. L'extension s'est faite dans les vallées et les plaines, bien irriguées et ensoleillées, beaucoup plus rentables pour une production quasi industrielle.

Début mars 2014, un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime nous apprend que ces nouveaux cultivateurs marocains vendent chaque année 38000 (trente-huit mille) tonnes de cannabis aux mafias qui les écoulent sur le marché européen. Les producteurs touchent environ 215 millions de dollars et les maffieux empochent entre 10 et 15 milliards de dollars. Un témoignage à la Télévision française a affirmé

que certains hommes d'Etat marocains participent à ce trafic de drogue.

Par ailleurs, certains prétendent que la culture du cannabis contribue à la lutte contre le chômage et l'émigration. Pour sortir de cette situation hypocrite, des parlementaires ont proposé d'autoriser la culture du chanvre pour des indications thérapeutiques, permettant ainsi une production industrielle devenant légale. Soyons certains que les maffieux sauront utiliser ce nouveau créneau.

Le scandale du trafic de drogue va persister tant que les autorités marocaines préféreront utiliser la justice contre les manifestations civiques plutôt que contre la drogue.



*Champ de cannabis au Maroc.*

## RETOUR DES CAMPEMENTS

Chaque année, Elisabeth Peltier part de France dans les camps de réfugiés sahraouis,

Elle est précédée d'un camion rempli de matériel ! Nous avons déjà relaté, dans le numéro de juin, sa collaboration

avec le groupe de Neuchâtel pour lequel elle s'était rendue dans les centres pour handicapés. Elle repartira cet hiver encore apporter son soutien moral et son aide matérielle à ses amis sahraouis. Récemment, nous avons eu l'occasion de l'interroger sur son dernier séjour dans les campements. Elle nous a livré ses impressions sur la situation actuelle vécue par la population sahraouie, son quotidien, ses bouleversements...

**Elisabeth Peltier, quels sont vos constats les plus importants en 2014 ?**

Je ne peux que constater la fatigue due à cette attente sans solution dans ce quotidien qui, même s'il s'est quelque peu amélioré ces dernières années, reste précaire, difficile. Quotidien qui use les organismes, fragilise chacun, apporte son lot de souffrance et de chagrin. Les grossesses par exemple sont source de problèmes pour les femmes dont la plupart sont



*Camp de Boujdour.*

### Comité de rédaction

Fadili Abdhom, Françoise Buchet, Jean-Claude Vautier, Christiane et Berthier Perregaux

La mise en page réalisée par Thierry Solignac  
et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

anémiées, les accouchements sont difficiles provoquant de nombreux décès de bébés ou des souffrances fœtales irréversibles.

Les Sahraouis parlent de leur résistance dans ces lieux inhospitaliers mais leurs regards sont lourds d'appréhension lorsqu'est évoqué l'avenir de leurs enfants. Les jeunes n'envisagent pas d'émigrer mais ne veulent plus de ce statu quo, ils sont sahraouis et ont un pays dans lequel ils pourraient utiliser leur potentiel acquis durant leurs études qui, ici dans les campements, ne leur sert à rien.

### Quelles sont les évolutions notoires de ce quotidien là-bas dans les campements ?

Le rapt de trois coopérants en 2010, les événements au Mali ont changé la donne en ce qui concerne la circulation des personnes, les allées et venues, l'hébergement. Chacun, que ce soit responsable ou individu, reste préoccupé par la sécurité à maintenir dans cet environnement maintenant inscrit comme zone rouge, zone dangereuse. Ce qui complique lourdement leur quotidien et l'autorisation de circuler, protections par des militaires ou gendarmes, obligations d'horaires à respecter handicapent par exemple ma démarche entreprise directement au sein de la population. Auparavant, cela se faisait sans entrave, en toute liberté et autorisait facilement toute rencontre et

échange. Des organisations humanitaires hésitent dans ce contexte à envoyer des coopérants, à cela s'ajoute la crise européenne ce qui nuit et annihile beaucoup de projets culturels, sociaux, économiques.

Une autre évolution concerne l'organisation même des campements. Dakhla voit sa population quitter peu à peu cette wilaya pour se rapprocher de Rabouni, lieu centralisant l'administration sahraouie et facilitant les démarches, présence de l'hôpital national rassurant quant aux urgences ou déplacements nécessaires et surtout la fourniture en électricité qui est plus constante dans chacun des campements proches de Tindouf. C'est ainsi que le plus petit camp du 27 février a vu sa population augmenter fortement et régulièrement par l'arrivée de familles de Dakhla avec constructions massives de petites maisons en sable durci s'étendant sur les collines environnantes.

C'est aujourd'hui devenu une wilaya nommée **Boujdour**. Les conséquences sont lourdes au niveau gestion de la population car les structures scolaires, parascolaires, sanitaires ne peuvent répondre à cet afflux de personnes. L'exemple du manque d'un collège pouvant accueillir des élèves, les besoins nécessaires aux handicapés, tout autant de préoccupations auxquelles les responsables sahraouis ne peuvent répondre par manque évident de financement, manque de ressources propres.



Et c'est aussi la dynamique installée à Dakhla qui s'éteint peu à peu, l'éloignement de cette wilaya auparavant porteuse de projets avec sa particularité d'une autogestion bien organisée a provoqué ce que l'on peut nommer une sorte d'exode, nettement perceptible.

### Pensez-vous retourner prochainement dans les campements ?

Oui, j'envisage une nouvelle mission en début d'année 2015 pour retrouver des amis, les écouter, échanger avec eux et ainsi répondre à leur demande essentielle de porter témoignage de cette réalité insupportable. Un autre volet de ma démarche est de réceptionner le stock de matériel récupéré et conditionné en France afin d'aider à la répartition avec les responsables de structures éducatives, sociales, sanitaires dans différents campements.

*Ainsi nous aurons l'occasion de faire parvenir cet hiver du matériel pour les écoles et les lieux d'accueil de Boujdour de la part de la Suisse. Merci Elisabeth Peltier !*



## RECHERCHE

Notre trésorier ayant demandé à être déchargé de sa fonction,  
nous cherchons une personne qui accepte de reprendre cette charge.

Celle-ci comporte la tenue d'une vingtaine  
d'écritures mensuelles et d'un bilan annuel

Les personnes intéressées  
à nous rendre ce service voudront bien s'adresser à notre président:

**Berthier Perregaux – Tél. 032 846 14 89  
ou e-mail : [berthier.perregaux@bluewin.ch](mailto:berthier.perregaux@bluewin.ch)**

Merci d'avance.

### ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

#### Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Fax 032 846 15 22 – Internet [www.arso.org](http://www.arso.org)

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

#### Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern